



www.pays-sologne-valsud.fr

N° 8

# Lettre de Pays

Décembre 2005



## Sommaire

- ▶ Édito
- ▶ Un nouveau Président pour le Pays
- ▶ Petit rappel de ce qu'est un Pays ?
- ▶ Contrat Régional de Pays
- ▶ Étude sur les services à la population
- ▶ Charte architecturale et paysagère
- ▶ Bienvenue à la communauté de communes Valsol

## Édito

**Une année perdue?**  
*C'est ce que beaucoup ont pu penser, puisque les projets pour le Contrat Régional de Pays étaient déposés par les élus plus d'un an avant la signature officielle avec le Conseil Régional. C'était sans compter avec l'intérêt croissant des porteurs de projets pour cette aide à l'aménagement de leur territoire ; et le volume de l'enveloppe attribuée par la Région s'en est retrouvée une fois et demie trop petite. L'expérience du Contrat précé-*

*dent a montré qu'il ne fallait exclure aucun projet, mais faire vivre les priorités au fil des quatre années avec le même esprit de solidarité qui a animé le Pays depuis son origine. Ce temps passé a également servi à mesurer la volonté d'implication des élus régionaux dans une politique clairement définie et qu'il leur appartient de faire partager aux élus locaux du Pays. C'est donc maintenant et sans perdre de temps, mais sans précipitation, que le travail commence.*

*Qu'il me soit enfin ici permis de remercier nos collaboratrices, dont la disponibilité est sans limite ; et les précédents présidents de ce Pays qui m'ont donné le goût de ce travail. ■ Bonne année.*

**Clément OZIEL**  
Président



## Un nouveau Président pour le Pays

Le 3 février 2005, M. Xavier DESCHAMPS, Président du Pays Sologne Val Sud depuis avril 2001 a laissé sa place à M. Clément OZIEL, maire de Cléry-Saint-André et Conseiller Général. En effet, suite à son élection au poste de Président de l'Association des Maires du Loiret, M.

DESCHAMPS, maire de Marcilly-en-Villette et Conseiller Général a préféré démissionner de la Présidence du Pays dans un souci d'efficacité. M. OZIEL prend donc la relève pour continuer sur la lancée de son prédécesseur et pour faire vivre le Pays.

**Pays Sologne Val Sud**  
 Domaine du Ciran  
 45240 Ménéstreau-en-Villette  
 Tél : 02 38 49 19 49  
 Fax : 02 38 49 19 59  
 Email : sologne.val.sud@wanadoo.fr  
 Site : [www.pays-sologne-valsud.fr](http://www.pays-sologne-valsud.fr)

Agents de développement :  
**Angélique Donnot, Emilie Robert**  
 Assistante secrétaire :  
**Isabelle Bollaert**

Directeur de la Publication :  
**Clément Oziel**  
 Rédaction :  
**Commission Communication du Pays**  
 Conception & Création :  
**Enola Création [02 38 76 96 35]**  
 Impression : **Imprimerie Nouvelle**  
 Crédits photos : **Pays Sologne Val Sud, Atelier Carré d'Arche, Gérard MALBO**  
 Dépôt légal : **Décembre 2005**



### PETIT RAPPEL DE CE QU'EST UN PAYS

▶ **Un Pays c'est :**

- un bassin de vie avec des habitudes de travail, de loisirs...
- une coordination entre les différents acteurs locaux (élus, associations, organismes socio-économiques...)
- le moyen de faire connaître nos besoins et nos attentes auprès de l'État, de la Région et

du Département.

- une solution aux problèmes dépassant l'échelle communale.

▶ **Un Pays ce n'est pas :**

- plus d'impôts et de taxes
- un échelon administratif supplémentaire
- une concurrence aux communes et communautés de communes. ■



# ➤ Contrat Régional de Pays : c'est reparti pour 4 ans, 4 axes, 11 actions, 4 567 000 €

## Le 2<sup>ème</sup> Contrat Régional de Pays :

C'est un contrat bi-partite entre la Région Centre et le Pays Sologne Val Sud.

Les acteurs locaux du territoire établissent un programme d'actions, c'est à dire qu'ils

organisent et hiérarchisent des projets pour développer le territoire.

De son côté la Région alloue une enveloppe financière visant à soutenir ce programme d'actions qu'elle doit valider.

**Le Contrat Régional de Pays est donc une combinaison entre les besoins locaux définis dans le projet de territoire du Pays et les priorités régionales d'intervention. ■**

## AXE 1 ORGANISER LE TERRITOIRE DE VIE DU PAYS ET PRÉSERVER LA QUALITÉ DE VIE RURALE



Soutien financier à la SCI le Mas, La Ferté-Saint-Aubin, pour la construction d'un bâtiment regroupant des services d'aide et de soins à domicile.

Le cadre de vie du Pays et la proximité de l'agglomération orléanaise contribuent à rendre le territoire attractif pour de nouveaux habitants (accroissement de la population de 7,4 % entre 1990 et 1999).

L'objectif est de maintenir et d'améliorer les conditions de vie des habitants actuels et futurs en intervenant dans le domaine de l'habitat, des transports, de la famille, de la santé, des activités culturelles et sportives, etc.

**Ainsi 5 actions complémentaires ont été identifiées :**

- Adapter et accroître le parc de logement.
- Développer et organiser les services à la population.

- Soutenir la réalisation d'équipements structurants pour l'enfance et les jeunes.

- Soutenir les équipements structurants dans les domaines culturels, sportifs et associatifs.

- Améliorer la qualité paysagère et architecturale.

L'accent a été mis sur les équipements sportifs, culturels et associatifs, avec 30 % de l'enveloppe globale, pour renforcer la cohésion sociale sur le territoire. Le développement des services à la population occupe aussi une place importante dans le programme d'action, notamment par le soutien aux associations d'aide et de soins à domicile et/ou d'aide aux personnes âgées. ■

Valoriser le territoire et sa fonction

Un territoire résidentiel et touristique valorisé, c'est des pôles

## AXE 3 DÉVELOPPER L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE



Zone d'activité de Ménestreau-en-Villette, une opération similaire va être engagée à Vienne-en-Val par la communauté de Communes Valsol et soutenue financièrement par le Pays.

Le Pays souhaite conforter le développement des entreprises déjà implantées et inciter à de nouvelles installations en coordination avec le développement de l'agglomération orléanaise.

Il vise aussi à soutenir et pérenniser les commerces de proximité ainsi qu'à maintenir l'activité agricole en privilégiant un soutien aux produits locaux en particulier la vente directe à la ferme et en s'orientant vers une agriculture de "terroirs".

**Pour mener à bien ces objectifs, 3 actions sont pertinentes :**

- Accompagner la création et la reprise d'activités économiques.

- Soutenir une agriculture et une sylviculture de terroirs.

- Créer, étendre et conforter les pôles d'activités économiques.

Cette dernière action correspond principalement à la création, l'extension et la requalification de zones d'activités intercommunales ainsi qu'à l'amélioration de l'offre immobilière pour les entreprises. ■

Encourager l'économie



Le 29 novembre 2005, à la Maison des Associations de Ménestreau-en-Villette, M. ROULLET, Vice-Président du Conseil Régional, et M. OZIEL, Président du Pays ont signé le Contrat Régional du Pays Sologne Val Sud pour une durée de 4 ans. Par ce contrat, la Région alloue une enveloppe de 4 567 000 € répartis en 4 axes de développement et 11 actions. Ces subventions régionales vont permettre de soutenir des projets de développement économique, social, culturel...

Le Contrat est consultable dans chaque mairie et sur le site internet du Pays à l'adresse suivante :

[www.pays-sologne-valsud.fr/biblio/](http://www.pays-sologne-valsud.fr/biblio/) - Tél. : 02 38 49 19 49

## AXE 2 RENFORCER L'IDENTITÉ ET LA COHÉSION DU PAYS

Le Pays réunit des communes avec une même origine agricole et rurale et confrontées aux mêmes problématiques de développement (maîtrise foncière, déplacements et transports, habitat, ...). Il est donc enrichissant pour tous de mettre en commun ses expériences et de fédérer les acteurs locaux.

Pour cela 3 actions ont été retenues :

- **Structurer** un réseau d'ingénierie territoriale et une mutualisation des connaissances et savoir-faire pour accompagner les projets de territoire.

- **Construire** des partenariats entre le Pays et les associations locales (loisirs, sports, culture, unions commerciales...) pour animer des manifestations à l'échelle du Pays.

- **Poursuivre** ou mettre en œuvre des réflexions partenariales avec les Pays et les collectivités limitrophes sur des thèmes communs. ■

Concertation à Neuvy-en-Sullias entre tous les secrétaires de mairie du Pays pour renforcer l'identité territoriale. (ci-contre à droite)



territoire résidentielle

e à vocation  
e maîtrisée  
stique  
onforté par  
d'activités.

a dynamique  
mique

## AXE 4 STRUCTURER L'ACTIVITÉ TOURISTIQUE AUTOUR DU CADRE NATUREL, DU PATRIMOINE ET DE LA QUALITÉ DE L'ENVIRONNEMENT

L'inscription du Val de Loire à l'UNESCO, la réalisation du projet Loire à vélo, la richesse naturelle, culturelle, architecturale et paysagère de la Sologne, la sylviculture, la viticulture, la cynégétique... sont autant d'opportunités de développement touristique.

Il faut donc structurer l'offre touristique existante et la renforcer, notamment dans le domaine des hébergements.

Pour cela 3 actions sont prioritaires :

- **Accroître** l'offre d'accueil touristique.
- **Développer et organiser** les activités de loisirs.

- **Mettre en valeur et animer** la découverte du patrimoine et des espaces naturels. ■

Maquette des futurs 5 gîtes en bois construits au domaine du Ciran par l'Association pour la Fondation Sologne. (ci-contre à droite)



Mme Colette CHEVET, Conseillère Technique à la Direction de l'Aménagement du Territoire de la Région a maintenant pris une retraite bien méritée, et le Pays la remercie de son efficacité dans la mise en œuvre de toutes les actions du Contrat de Pays. Son remplacement est dorénavant assuré par M. Didier BRANCOTTE, conseiller technique à la Direction de l'Aménagement du Territoire, à qui nous souhaitons la bienvenue.

## ➤ Étude sur les services à la population

L'évolution démographique et les changements de modes de vie créent de nouveaux besoins auxquels les services à la population doivent répondre.

Il s'agit de s'adapter localement aux besoins spécifiques de la population (personnes âgées, enfance...).

À l'échelle du Pays, de nombreuses actions ont déjà été menées en matière **d'accueil de la petite enfance** (création d'une halte garderie itinérante), **de maintien à domicile des personnes âgées** (achat de véhicule de portage de repas à domicile), ...

Afin de compléter et d'améliorer l'existant, le Pays a engagé, en collaboration avec un bureau, une étude globale sur les services à la population. Cela vise à **harmoniser les ser-**

**vices rendus** au regard des besoins de la population actuelle et de ses perspectives d'accroissement en terme de dynamisme démographique et d'arrivée de nouvelles populations.

Via un diagnostic des services existants et des projets en cours, cette étude a permis **de mieux cerner les points forts et les points faibles du territoire en terme de services de proximité.**

Cela a ensuite permis de dégager des priorités ainsi que des propositions d'action qui constituent un outil d'aide à la décision pour les acteurs du territoire.

**Les résultats de l'étude seront très prochainement consultables en mairie ou téléchargeables sur le site internet du Pays,**

[www.pays-sologne-valsud.fr](http://www.pays-sologne-valsud.fr) ■

## ➤ Bienvenue à la Communauté de Communes Valsol

La communauté de communes **Valsol** regroupant les communes de Ouvrouer-les-Champs, Sandillon, Sigloy, Tigy, Vannes-sur-Cosson et Vienne-en-Val, **vient de se créer et d'adhérer au syndicat mixte du Pays Sologne Val Sud.**

Valsol exerce en lieu et place des communes qui la composent, **les principales compétences suivantes : le service public d'assainissement non-collectif (SPANC), les ordures**

**ménagères et le développement économique.**

Pour ces trois points, c'est maintenant la communauté de communes Valsol qui représentera les communes et participera en leur nom aux travaux du Pays.

**M. Marc PLUCHON, maire de Vienne-en-Val et M. Jean-Pierre VOYER, adjoint au maire à Sandillon,** siègent désormais au Comité Syndical du Pays et servent d'intermédiaires entre les deux structures. ■



M. Daniel BRUSSEAU, Maire de Sandillon et Président de la communauté de communes Valsol, entouré par le conseil de la communauté de communes.

## ➤ Charte Architecturale et Paysagère

**Le contexte de forte croissance démographique sur le territoire implique un développement soutenu de l'urbanisation et un risque de banalisation des paysages.**



Structure du bourg de Cerdon.

C'est pourquoi, le Pays souhaite mettre en place des actions en faveur du maintien du cadre de vie et de la valorisation des identités architecturales et paysagères locales.

**Afin de cerner ces identités à préserver, une Charte Architecturale et Paysagère a été entreprise.** Elle vise à **sensibiliser et informer** différents publics de la qualité architecturale et paysagère locale.



Architecture traditionnelle à Tigy.



Les bords de Loire à Mareau-aux-Prés.

**C'est un outil pédagogique au service du développement durable du territoire** et une aide à la décision au service des communes, des professionnels et des particuliers.

Le projet comprend plusieurs étapes dont la dernière est **la création de supports de communication.** Ils porteront sur les recommandations de la Charte et seront diffusés aux habitants, aux élus et aux professionnels de la construction.

Les résultats de la charte seront très prochainement consultables en mairie ou téléchargeables sur le site internet du Pays, [www.pays-sologne-valsud.fr](http://www.pays-sologne-valsud.fr) ■